



2023-2029

Sommaire du projet

Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Dernière révision le 21 novembre 2022

Adopté à la séance du conseil de la Communauté maritime
du 13 décembre 2022



Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES?

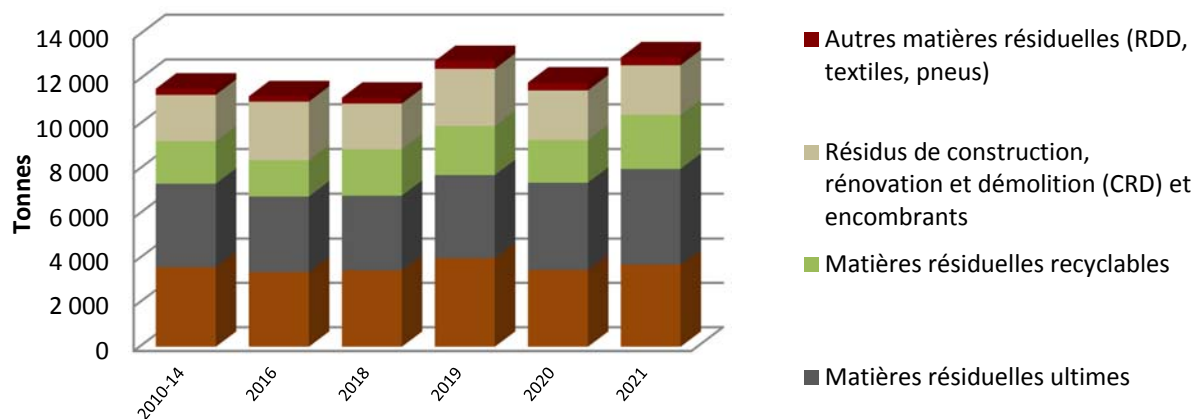
Un Plan de gestion des matières résiduelles est une exigence de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En 2007, le territoire des Îles-de-la-Madeleine adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Dix ans plus tard, en 2022, la Municipalité en est donc à réviser pour une seconde fois son PGMR. Cette planification a pour objectif de :

1. Réaliser un portrait du territoire de planification > *consulter le chapitre 1*
2. Décrire le mode de gestion et de traitement des matières résiduelles > *consulter le chapitre 2*
3. Faire l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'archipel > *consulter le chapitre 3*
4. Cibler les objectifs et les actions du territoire pour 2023-2029 > *consulter le chapitre 4*

INVENTAIRE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le bilan de ce diagnostic est que le territoire des Îles-de-la-Madeleine n'a jamais produit autant de matières résiduelles, puisque les quantités des dernières années sont les plus importantes de la dernière décennie. En effet, les quantités de matières générées en 2019 (12 813 tm), 2020 (11 852 tm) et 2021 (13 217 tm) sont les plus importantes depuis 2010.

Cette augmentation n'est pas due à un accroissement de la population résidente qui est stable, mais plus probablement à un ensemble de facteurs : vitalité importante des secteurs économiques de la construction et des pêches, accroissement important du nombre de visiteurs, accroissement des quantités générées par les citoyens, accroissement important des quantités apportées à l'écocentre.



Inventaire des quantités de matières résiduelles reçues par le CGMR depuis 2010
Source des données : Poids pesés à l'entrée du CGMR de 2010 à 2020

Cette augmentation des quantités est généralisée, puisqu'elle est visible pour toutes les catégories : déchets, recyclage, compostage et résidus de construction. Toutefois, elle est particulièrement importante pour les résidus de construction alors que les entrées à l'écocentre ont augmenté de 44 % depuis 2017, que les quantités de bois ont cru de +40 % et celles des déchets à éliminer provenant de la construction de +25 %.

PERFORMANCE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

La performance madelinienne de gestion des matières résiduelles est contrastée, et peut être résumée en 4 principaux constats :

1. Le taux d'élimination de 396 kg/hab./an reste inférieur aux objectifs provinciaux de 525 kg/hab./an, mais est en augmentation comparativement à 2013 (348 kg/hab./an).
2. Le taux de recyclage du papier, carton, verre, plastique, métal stagne en deçà de 70 %, ce qui ne permet pas d'atteindre les objectifs provinciaux de 75 %.
3. Le taux de valorisation des matières organiques s'établit cependant à 73 %, ce qui est supérieur aux objectifs gouvernementaux.
4. La situation des résidus de construction reste la plus préoccupante. Si ces résidus sont intégralement triés au seul écocentre du territoire, il manque des débouchés pour leur valorisation; ils sont ainsi partiellement valorisés au compostage (bois), et partiellement envoyés dans les provinces maritimes où ils peuvent être éliminés ou valorisés.

Pour conclure, les Îles-de-la-Madeleine doivent toujours redoubler d'efforts pour améliorer leur performance. D'une part, le recyclage et la valorisation des CRD restent un immense défi en l'absence de débouchés. D'autre part, l'augmentation du taux d'élimination, même s'il reste à un niveau satisfaisant, devrait alerter la communauté sur les efforts qu'ils restent à faire.

Ce bilan du territoire et de sa performance permet de faire apparaître quelques constats importants :

1. Après une stabilité des quantités jusqu'en 2018, un accroissement a été constaté dès 2019 qui n'a que faiblement ralenti en 2020 malgré les effets de la pandémie de COVID-19¹.
2. Cet accroissement n'est pas corrélé avec une augmentation de la population résidente. Mais on constate toutefois un accroissement de la population saisonnière.
3. L'accroissement des quantités est particulièrement marqué pour les résidus de construction apportés à l'écocentre, vis-à-vis des autres secteurs économiques.
4. Malgré l'accroissement des quantités, la performance de détournement reste stable, mais ne permet pas d'atteindre les objectifs de recyclage et de valorisation des résidus de construction qui fixe le Gouvernement du Québec.
5. L'accroissement des apports volontaires déstabilise l'équilibre financier et nécessite des modifications du cadre de financement.
6. Le système de gestion des matières résiduelles est entièrement concentré sur les services municipaux, et fonctionne selon des méthodes établies de longue date. La pression exercée par le vieillissement et la pénurie de main-d'œuvre, ainsi que le vieillissement des équipements et infrastructures, va exiger de revoir nos méthodes pour optimiser les ressources, renouveler les équipements, moderniser les méthodes pour les rendre plus efficaces et résilientes.

¹ Pour rappel, l'année 2019 a toutefois été aussi exceptionnelle puisque marquée par la catastrophe climatique de l'ouragan Dorian, responsable à lui seul d'un accroissement de plus de 650 tm.

OBJECTIFS MUNICIPAUX POUR 2023-2029

Dans un contexte incertain de coûts importants, d'inflation, de vieillissement des infrastructures et de rareté de la main-d'œuvre, le territoire s'est fixé pour objectif principal de consolider le système de gestion des matières résiduelles, en priorisant les projets permettant d'accroître le détournement et ceux améliorant les centres de traitement.

Objectif 1 – Maintenir le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.

Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduel.

Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.

Objectif 4 – Investir dans nos infrastructures et procédés.

Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.

Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du CGMR de ses matières accumulées.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté maritime se fixe 30 actions :

1	Adapter les poubelles publiques à l'achalandage des sites
2	Faire de Bciti+ le canal d'alertes de modifications de services
3	Mettre en place une application de demandes de services
4	Mettre en place la télémétrie des services de collecte
5	Accroître le tri du recyclage et l'adapter aux exigences
6	Déployer des campagnes de sensibilisation thématiques
7	Moderniser le parc de conteneurs ICI
8	Avoir des bâtiments municipaux exemplaires
9	Déployer un programme d'inspection des ICI et des résidents
10	Participer à la mise en place du système de consignes québécois
11	Réviser la tarification des collectes commerciales
12	Concevoir une politique de services des allées privées
13	Mettre en application le règlement sur la collecte des matières résiduelles et le règlement sur les services de l'écocentre
14	Réviser la tarification des apports volontaires à l'écocentre
15	Concevoir une politique de gestion des résidus pour les projets majeurs.
16	Persévérer dans la recherche de filières de valorisation des résidus CRD
17	Mettre en place des filières de valorisation
18	Offrir un dépliant lors de la délivrance des permis de construction
19	Revoir l'offre de service des points de collectes des RDD
20	Tester un projet pilote pour un point de dépôt du carton sur l'île centrale
21	Soutenir l'activité de Ré-Utiles et des initiatives de réemploi
22	Implanter un logiciel de planification des collectes commerciales
23	Mettre à niveau le bâtiment principal du CGMR
24	Adaptation du schéma d'aménagement
25	Finaliser le projet de remise à niveau des opérations de compostage
26	Procéder à un remplacement des équipements de BFS
27	Mettre en œuvre le projet d'export des déchets accumulés
28	Finaliser le nettoyage des matières accumulées
29	Procéder à une réflexion stratégique quant à l'avenir de la gestion des déchets
30	Faire reconnaître les surcoûts insulaires

CONSULTATION PUBLIQUE

La communauté des Îles-de-la-Madeleine est invitée à émettre ses commentaires, et pour cela :

1. Elle peut consulter les documents du PGMR en ligne sur le site Internet de la Municipalité, ou en personne à la mairie.
2. Elle peut envoyer ses commentaires à l'adresse environnement@muniles.ca.
3. Elle peut participer en personne lors de la consultation publique qui se tiendra à la salle communautaire de la Mairie (460, chemin principal, à Cap-aux-Meules), le 31 janvier 2023, à 19 h.

